

# Mariages morganatiques ou Les coproductions canadiennes

Léo Bonneville

---

Number 108, April 1982

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51018ac>

[See table of contents](#)

---

**Publisher(s)**

La revue Séquences Inc.

**ISSN**

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

---

**Cite this document**

Bonneville, L. (1982). Mariages morganatiques ou Les coproductions canadiennes. *Séquences*, (108), 2-3.

# MARIAGES MORGANATIQUES

## OU

# Les coproductions canadiennes

Le 31 décembre 1981, Michael Spencer remettait, à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), son rapport sur les coproductions canadiennes.

Qu'est-ce qu'une coproduction? Un film financé par deux ou plusieurs maisons de production. Notons que le mot maison ici prend un sens plus étendu que le mot nation, car plusieurs maisons d'un même pays peuvent s'unir pour coproduire un film. Toutefois l'auteur précise que lorsque les coproducteurs sont de pays différents, ils doivent signer un accord.

Le présent rapport comprend les films produits par des Canadiens et des producteurs étrangers, entre 1963 et 1979. Il fait abstraction des films financés conjointement par des producteurs canadiens et des producteurs américains. Pourquoi? Parce que les États-Unis ne possèdent pas de règlements de protection sur leur industrie cinématographique. À quoi cela leur servirait-il puisqu'ils dominent le marché mondial du film? En effet, « le cinéma américain a continué de produire la moitié de tous les films commerciaux à succès pour les salles de chaque ville du monde, au cours des cinquante dernières années. » N'est-ce pas reconnaître l'empire du cinéma américain?

Alors comment contrer le cinéma américain et imposer un autre cinéma? Le rapport est clair. Par les coproductions. Plus que cela, l'auteur précise les conditions que doivent rencontrer les films coproduits, c'est-à-dire « une portée et une importance suffisamment grandes pour créer une certaine concurrence sur le marché américain et de grosses sommes d'argent afin de financer ce genre de production. » Si nous comprenons bien, il s'agit particulièrement de films à gros budgets sur de vastes projets. Bref, les coproductions doivent se métamorphoser en superproductions. Rien que cela.

C'est vrai que l'expérience des coproductions n'a pas donné, à ce jour, des résultats mirobolants. Cinq pays ont signé des accords de production avec le Canada: la France, l'Italie, Israël, l'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre. Quelle est la première réflexion qui vient à l'esprit en appréciant les réalisations? Que les Canadiens sont les conjoints floués de ces mariages morganatiques. Car, dans la majorité des films coproduits, les scénaristes, les réalisateurs, les compositeurs, les interprètes sont des étrangers. Les Canadiens ne dominent que chez les directeurs artistiques et les monteurs. C'est bien peu. C'est dire aussi que la situation est loin d'être encourageante pour les gens qui travaillent dans l'industrie cinématographique canadienne.

Toutefois le rapport note que la pratique des coproductions a été plutôt bénéfique. Comment ne pas relever que les producteurs, les réalisateurs, les assistants-cameramen et les autres ont profité largement de l'expérience de leurs homologues étrangers? Et le texte ajoute que « le milieu cinématographique canadien ne peut se permettre d'afficher une attitude chauviniste face aux très bons collaborateurs de l'étranger. » Je me demande s'il ne faudrait pas plutôt adresser ce reproche à... l'étranger.

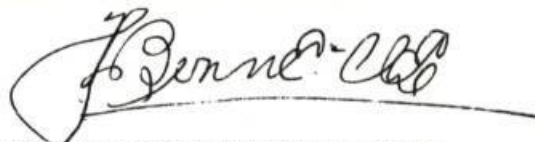
Reconnaissons que Michael Spencer a l'honnêteté de signaler les déficiences de l'expérience. Elles se traduisent par un manque de scénarios canadiens originaux, une absence de réalisateurs canadiens parce que les producteurs (même canadiens) ont préféré des réalisateurs (surtout de France) « dont le nom est un symbole de prestige sur le plan international », une piètre performance des scénaristes canadiens. Bref, une coopération dont nous avons une part bien mince.

Cependant le rapport paraît conclure que s'il y a un avenir pour un cinéma destiné principalement aux salles d'exclusivité, « les coproductions (qui permettent principalement à des pays autres que les États-Unis de faire des films ensemble) semblent constituer, même aujourd'hui, un des meilleurs moyens de le faire. »

Oui, mais il serait temps de ne pas toujours plier l'échine et de devenir des partenaires à parts égales. Il faudrait que notre participation atteigne au moins 50% pour assurer une collaboration sensible. Sinon, on se trouve devant des multinationales qui traînent avec eux des valets dociles.

Et puis, dans ce genre de coproduction quelle est la touche canadienne (comme on dit « the Lubitsch touch »)? Car il n'y a pas grand chose de canadien dans *La Guerre du feu* (France), *Caro Papa* (Italie), *Murder by Decree* (Grande-Bretagne), dont pourtant nous assumons une part de financement. Notre participation artistique est presque inexistante. Pourtant c'est bien dans ce domaine de la réalisation que nous pouvons le mieux nous identifier et faire reconnaître nos talents professionnels.<sup>(1)</sup> Bref, les coproductions ne donneront-elles jamais que des oeuvres bâtardes... ou étrangères?

À ce compte-là, le « Par ailleurs, le cinéma est une industrie » d'André Malraux ne voudrait-il pas dire brutalement que le cinéma est *d'abord* une industrie? Cela donne à réfléchir.



(1) Comme l'écrit justement Jörn Donner, à propos de la Suède, « Si l'on veut qu'une coproduction prenne un sens créateur, il faut mettre quelque chose en commun, et pas seulement l'argent. »